

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
Du COMITE SYNDICAL du SYNDICAT
INTERCOMMUNAL de la REGION de RAMBOUILLET

Séance du 15 novembre 2017

DELIBERATION

L'an deux mille dix sept, le quinze novembre, à 16h, le Comité syndical s'est réuni aux bureaux du SIRR, rue Louis Leblanc à RAMBOUILLET, sous la présidence de Michel LHEMERY, Président du S.I.R.R.

La convocation et l'ordre du jour ont été adressés aux délégués le 30 octobre 2017 et affichés au siège du S.I.R.R. le 31 octobre 2017.

Délégués en exercice : 8 titulaires et 8 suppléants.

Présents :

Délégués titulaires : M. LHEMERY, M. SALIGNAT, Mme BEHAGHEL, M. DELABBAYE, Mme DEMONT, M. DUFILS.

Délégués suppléants : M. BREBION, M. PASQUES, M.PETITPREZ (ne prenant pas part au vote).

Absents excusés : Mme CHRISTIENNE, M. MOREAU.

Nombre de votants : 8

Secrétaire de séance : M.SALIGNAT

**24/2017 – SURTAXE D'ASSAINISSEMENT AU TITRE DE
L'ANNEE 2018**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2224-12-2,

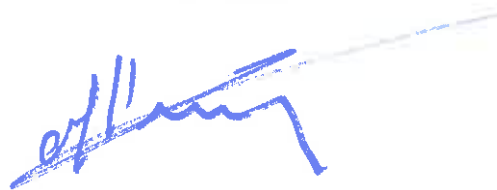
Considérant que, comme chaque année, il y a lieu de fixer la surtaxe d'assainissement pour l'année 2018,

Le comité syndical,
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Décide de fixer la surtaxe d'assainissement au titre l'année 2018 à 2,30 € HT / m³.

Dit que la recette correspondante sera inscrite au budget de l'exercice 2018.

Fait à Rambouillet,
Le 15 novembre 2017



Le Président,
Michel LHEMERY

Acte rendu exécutoire par :

- dépôt en Sous préfecture le 16/11/17
- notification ou publication le 16/11/17

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif par son destinataire dans le délai de deux mois à compter de sa notification et par les tiers dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

- Ampliation :
- Trésorerie de Rambouillet
 - Les concessionnaires